

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus
en fonction :
19
Conseillers présents
16

COMMUNE D'ILLFURTH

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 068-216801522-20250707-DCM202549-DE

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

DCM 2025.07.07-49

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND**, - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER.**

Etaient absents excusés et ont donné procuration :

- Monsieur **Jean WEISENHORN** à Monsieur **Olivier BELLOUIN**
- Monsieur **Pierre Paul KIENTZ** à Monsieur **Christian SUTTER**
- Madame **Régine DOLLÉ** à Madame **Emilie ERISMANN**

Madame **Danielle BUHLER** a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : LOT 10 – AVENANT N° 2 – LINGELSER – MENUISERIES INTERIEUR BOIS - MOBILIER :

Il s'agit d'une plus-value pour la fourniture et la pose d'un revêtement inox sur le plan de travail du comptoir d'accueil du bar ainsi que pour la reprise des joints d'étanchéité.

Montant de l'avenant : + 1 040,00 €HT, soit + 1 248,00€TTC.

Soit + 1,65% de moins-value sur le montant initial du marché.

Nouveau montant du marché public :

	H.T	TTC	Plus value par rapport au montant initial
Montant initial du marché public	63 000,00	75 600,00	
Avenant n° 1	+ 11 580,00	+ 13 896,00	+18,38%
Avenant n° 2	+ 1 040,00	+ 1 248,00	+ 1,65%
TOTAL	43 261,18	51 913,42	+ 20,03%

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°2 pour le LOT 10 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°2 pour le LOT 10 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS,

DE CHARGER Monsieur le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent avenant.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour le LOT 10 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°2 pour le LOT 10 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS,

CHARGE Monsieur le Maire, de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent avenant.

ILLFURTH, le 8 juillet 2025


Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH


Danielle BUHLER
Adjointe au Maire